

**LA PAROLE À ... Nuria Gorrite, Syndique de Morges, Députée
Membre du Comité**

**L'ARCAM, un instrument efficace au
service du développement durable**

Notre association s'est résolument engagée sur la voie du développement durable. Elle traduit cette politique par des actes concrets qui donnent vie à la stratégie régionale qu'elle a élaborée et qui servira de fil conducteur pour tout développement de projet à l'échelle du district. Il s'agit d'une mosaïque d'actions cohérentes, concertées, visant à construire un district fort, bénéficiant d'excellentes conditions-cadres pour relever les défis qui sont les nôtres. Les sujets abordés touchent toutes les sensibilités, transcendent les cloisons partisans, franchissent les barrières des activités sectorielles et rassemblent sous une même bannière : celle des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux que nous retirons tous des projets estampillés durabilité.

Maintenir et entretenir la vitalité de l'économie existante, développer des activités commerciales et industrielles, développer et promouvoir un concept touristique régional, favoriser la coordination entre les acteurs touristiques, mais également soutenir le développement des transports publics, favoriser la mobilité multimodale, préserver les sites naturels, sans oublier d'améliorer la qualité de vie des habitants en intensifiant l'offre des équipements régionaux culturels et sportifs ; voilà autant de défis stimulants à relever !

Il est donc question de notre bien-être aujourd'hui et demain. « L'impossible nous ne l'atteignons pas, mais il nous sert de lanterne » disait le poète René Char. C'est dans cet état d'esprit que nous nous engageons, comité et personnel de l'ARCAM, à vivre cette nouvelle dimension du présent et de l'avenir de notre district.



**Equipements régionaux : portons
les projets ensemble !**

Dès la fin avril, un groupe de travail, représentatif des intérêts et besoins régionaux, aura pour principales missions de dresser un constat plus précis de la situation en matière d'équipements, de définir un catalogue des besoins en la matière, de définir les modalités pour un éventuel soutien financier régional aux équipements, d'une part, et/ou, d'autre part, aux sociétés locales les utilisant.

Par ailleurs, il aura également pour tâche de proposer des systèmes de financement régional propres à soutenir les investissements ou le fonction-

nement des équipements à vocation régionale ou, pour le moins, intercommunale.

Inutile de dire que le travail qui s'annonce pour cette commission est conséquent. Mais l'intérêt de la matière et les perspectives que pourront amener ces réflexions seront, à coup sûr, des gages de réussite.

Le rapport qui résultera de ce travail, après validation au Comité, sera transmis à l'ensemble des membres de l'ARCAM pour consultation et approbation.

En avant toute !

C'est le printemps.

Même s'il revient chaque année, sans surprise, il est à chaque fois synonyme de renouveau et de dynamisme. L'ARCAM ne déroge pas à cet état de fait.

Même si l'hiver n'a pas, et de loin, été l'occasion d'imiter les marmottes, il n'en demeure pas moins que les réflexions hivernales débouchent maintenant sur des actions qui s'étaleront d'ailleurs bien au delà de la présente saison.

L'agenda, situé au verso, le prouve : de nombreuses actions et activités sont prévues pour cette année. Au-delà de ces rendez-vous, d'autres études et réflexions débiteront ou se poursuivront durant les prochaines semaines : étude pour l'approvisionnement en eau potable pour la région de la Venoge, du Veyron et de la Morges, élaboration d'un « plan directeur » des équipements régionaux, préparation du plan directeur régional du district de Morges ou mise en place d'une taxe intercommunale de séjour sont autant de thèmes qui occuperont les opérationnels de l'ARCAM, mais également un certain nombre de commissaires désignés dans chaque secteur.

Malgré ces emplois du temps bien occupés, l'ARCAM reste à la disposition de tout citoyen, de toute commune et de toute entreprise pour répondre aux demandes en lien avec ses domaines de compétence et assurer le soutien nécessaire à tout projet de développement régional.

A VOS AGENDAS !

Bien que déjà entamée, l'année 2010 vous propose encore de multiples occasions pour prendre connaissance ou participer aux activités de notre association. Alors, sortez stylos ou stylets, affûtez vos doigts sur les écrans tactiles et notez :

Jeudi 29 avril 2010	18h	Aubonne	Formation aux communes - Filière bois: idées fausses et vrais défis
Mardi 1er juin 2010	18h	Aubonne	Assemblée générale de printemps
Jeudi 17 juin 2010	18h	Echichens	Formation aux communes - Fusion de communes : de la théorie à la pratique
Jeudi 16 septembre 2010	18h	Eclépens	Formation aux communes - Politique du personnel : la gestion du changement
Du 19 au 24 octobre 2010		Morges	Stand au Comptoir
Mercredi 10 novembre 2010	18h	Cossonay	Formation aux communes - Femme ET Municipale, pourquoi pas ?
Jeudi 2 décembre 2010	18h	St-Prex	Assemblée générale d'automne



Fête de la tulipe, Morges, avril-mai 2010



Pied du Jura Expo, Cantine des Ages, Montricher, avril 2010

Coordination touristique : un premier pas vers une vision régionale

Dans sa séance du 15 mars 2010, le Comité de l'ARCAM a approuvé le projet de règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires. Elaboré par un groupe de travail constitué de représentants des milieux politiques, hôteliers et des offices de tourisme, ce projet de règlement constitue un élément important dans le cadre du développement économique du district. Après l'abrogation de la loi sur le tourisme (LTou), un tel règlement intercommunal permet de conserver les ressources de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires sur l'ensemble du district et en faveur de l'ensemble des communes qui le compose.

En plus de l'harmonisation de la taxation, le règlement va permettre la mise en place à l'échelle du district d'une réelle politique d'appui au développement touristique. Il est également important de rappeler que le Canton pourrait refuser de cofinancer des projets émanant de communes qui n'auraient pas adopté un règlement sur la taxe de séjour, et auraient ainsi perdu des ressources affectées au tourisme. Comme prochaine étape, le Comité de l'ARCAM prévoit l'envoi d'un préavis aux Municipalités des communes du district en vue de l'adoption dudit règlement par les Conseils communaux et généraux.

Aménagement du territoire : résultats de la consultation « Portrait du Cœur du canton ». Quelle suite ?

La consultation sur le rapport «Portrait du Cœur du canton» s'est achevée. Le service du développement territorial (SDT) a présenté une synthèse de la consultation sur la base des réponses des acteurs sollicités. En résumé, quatre enjeux principaux sont ressortis de l'analyse des questionnaires:

1. Améliorer l'accessibilité du Cœur du canton
2. Préserver la qualité du cadre de vie
3. Renforcer le dynamisme du Cœur du canton par la diversification économique
4. Assurer la mixité et la paix sociale

Il est important de souligner l'engagement et la forte participation des communes membres de l'ARCAM : avec votre participation vous avez permis d'améliorer sensiblement la qualité de la synthèse !

Pour donner suite à cette étude, le SDT a établi un document destiné à aider les régions dans la réalisation ou la mise à jour d'un plan directeur régional. Ce type de planification doit permettre de coordonner les problématiques territoriales qui dépassent le cadre communal. L'aide fournit des suggestions quant à la méthodologie de travail, les procédures et les délais à tenir, ainsi que les thématiques à traiter qui découlent du Plan directeur Cantonal. L'ARCAM, le canton et les communes seront associés à la réalisation de ce plan directeur pour notre région.